



Bévilard, le 2 juin 2023

Séance du Conseil général du 26 juin 2023

11. Suppression du règlement du fonds de financement spécial relatif à l'entretien des surfaces de jeu du stade de football à Bévilard et du centre sportif à Malleray

Rapport du Conseil communal

Le règlement a été créé en 2012, d'entente entre les communes de Malleray et Bévilard ; l'idée était de disposer des moyens financiers nécessaires à un entretien régulier des surfaces de jeu.

Depuis la fusion, le fonds a été alimenté à raison de CHF 13'000.00 en 2016, 2018 et 2019 et le dernier carottage a été réalisé en 2017, à charge du fonds. Au 31 décembre 2022, le solde du fonds se monte à CHF 76'713.60 et un carottage est prévu au mois de juillet 2023. Le solde sera donc utilisé à cet effet et le solde porté au compte de roulement.

L'exécutif estime inadéquat de disposer de fonds pour des sommes si faibles et propose au Conseil général de le supprimer. Les dépenses pour le carottage doivent être assurées dans le cadre du budget ordinaire.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL